

Paris, le 17 octobre 2019

## ***16 % des internautes utilisent les réseaux sociaux pour accéder à des contenus audiovisuels et sportifs de manière illicite***

**Ce jeudi 17 octobre, l'Hadopi publie son étude sur l'accès illicite à des contenus audiovisuels et sportifs via les réseaux sociaux, réalisée avec l'Ifop. Cette étude montre que 16 % des internautes accèdent au moins une fois par mois à des contenus illicites via l'un des quatre réseaux sociaux étudiés – Facebook, YouTube, Twitter ou Reddit.**

Cet usage détourné des réseaux sociaux pour accéder de manière illicite à des contenus audiovisuels ou sportifs peut prendre deux formes. D'une part, l'internaute peut accéder directement à des contenus illicites sur la plateforme ; cette pratique régulière (au moins une fois par mois) concerne **8 % des internautes**. D'autre part, l'internaute peut accéder à des contenus illicites via des liens circulant sur les réseaux sociaux et renvoyant vers des sites illicites ; 12 % des internautes utilisent ce mode d'accès à des contenus illicites.

**Ce détournement de l'usage des réseaux sociaux à des fins illicites ne concerne pas seulement les retransmissions sportives mais bien tous les contenus, et ce dans des mêmes proportions** : 9 % des internautes accèdent mensuellement à des films de manière illicite sur les réseaux sociaux, 8 % à des séries TV et 10 % à des retransmissions d'événements sportifs. Néanmoins, certaines plateformes sont privilégiées selon les contenus consommés illégalement : YouTube est davantage utilisé pour accéder à des films et séries quand Facebook et Twitter sont privilégiés pour accéder à des retransmissions sportives, de manière indirecte, via des liens illicites sur ces plateformes.

**Si ces pratiques sont récentes, elles pourraient à l'avenir progresser**. Le fait d'accéder à des contenus via des plateformes reconnues induit en erreur les internautes sur la licéité de ces usages : 7 % des consommateurs illicites réguliers sur les réseaux sociaux (15 % de l'ensemble des consommateurs illicites, réguliers ou occasionnels) estiment spontanément que cette pratique est légale. Au final, les consommateurs illicites réguliers devraient poursuivre ces pratiques (pour 78 % d'entre eux), voire les intensifier à l'avenir, pour 28 % d'entre eux.

Retrouvez :

- [L'Essentiel n°17 "16 % des internautes utilisent les réseaux sociaux pour accéder à des contenus audiovisuels et sportifs de manière illicite"](#)
- [Le rapport d'étude](#)
- [Le communiqué de presse](#)